Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 32 (1918)

Heft: 2

Artikel: Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises [suite]

Autor: Deonna, Henry

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744778

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

(den nach ihm benannten Hatstätter-Hof). 1568 und 1573 erwarb er das Basler Bürgerrecht und kaufte 1574 das Schloss Binningen, wo er 1578 krank lag. Am 8. Oktober 1585 starb er als Letzter seines Geschlechts in seinem Hof in Klein-Basel und setzte die Stadt Basel als Erbin eines wesentlichen Teiles seines Vermögens ein.. Kaiser Ferdinand legitimierte am 16. Juli 1561 vier uneheliche Söhne und zwei Töchter des Obersten Claus, und Kaiser Maximilian II. erhob am 1. Dezember 1575 seinen mit Maria Leidinger erzeugten Sohn Georg Philipp unter Verleihung des väterlichen Wappens in den Reichsadelstand, nachdem er ihn einen Monat früher legitimiert hatte.

Fig. 54
(nach Wurstysen)

Ebenfalls ein natürlicher Sohn des Obersten Claus soll der spanische Reitergeneral Niclaus (Kleinklaus) von Hattstatt gewesen sein, welcher, da er den rückständigen Sold nicht erhalten konnte, den spanischen Gesandten in Frankfurt a./M. fing. Der Kaiser liess ihn darauf in seinem Schlosse belagern und in dem Turm zu Ensisheim gefangen setzen, wo Niclaus, ohne Nachkommen zu hinterlassen, um 1643 starb.

Q: Kindler v. Knobloch, Oberbadisches Geschlechterbuch. — W. Merz, Die Burgen des Sisgaus I. — R. Wackernagel, Beiträge zur geschicht. Topogr. von Klein-Basel im Hist. Festbuch z. Basl. Vereinigungsfeier 1892.

[Fortsetzung folgt].

Lettres de noblesse et d'armoiries de familles genevoises,

par Henry Deonna, Dr en droit.

(Suite).

Perrinet des Franches. *Horace-Bénédict Perrinet des Franches,* seigneur de Bossey et de Bougy, 1725, † 1791, du CC 1758, auditeur, du LX, chargé d'affaires de la République à Paris 1777; fut anobli par l'Empereur François Ier et obtint un diplôme de chevalier héréditaire du St-Empire, le 7 avril 1758 (Armorial Naville).

Il eut deux fils, le premier officier aux Gardes suisses, le second colonel, dont nous ignorons la descendance; son père Noble Claude Perrinet, seigneur des Franches, avait été reçu Bourgeois gratis en 1724.

Cette famille est originaire de Sancerre.

Armes: *coupé au premier d'azur à la colombe d'argent tenant dans son bec une branche d'olivier de même, au second d'or à la guivre d'azur posée en fasce.* Cimiers: 1) *trois plumes d'autruche or, argent et azur.* 2) *une colombe.*

(Recueil généalogique suisse II, p. 371; Armorial genevois; Ex-libris d'Horace-Bénédict des Franches).

Labat. Dans l'armorial manuscrit du syndic Naville, propriété de M. le Dr Frédéric Rilliet, à Genève, se trouve cette note: «Les deux fils de Jean-Louis «Labat, avaient obtenu de l'Empereur un diplôme de comte. Le diplôme obtenu «de l'Empereur Léopold II, le 25 février 1762, est accordé aux deux frères en «qualité de barons de Grandcour.».

Il s'agit de *Jean-Robert-Louis,* baron de Grandcour (près Payerne), né 1743, mort sans postérité et de *Jean-Louis,* baron de Grandcour, né 1753, † 1827, du CC 1784, auditeur 1786, châtelain de Jussy 1791, du conseil Représentatif dès sa formation, maire de Jussy; il avait épousé Anne-Louise-Julie Thellusson, dont il eut une fille Made François-Jules Micheli.

Cette famille venue de Sumène dans les Cévennes, fut reçue à la Bourgeoisie en 1725.

Armes: *parti au premier de gueules à trois fasces d'or, chaque portion de gueules chargée d'une molette d'or; au second d'argent au rocher de sinople en pointe, surmonté d'un château de deux tours de guenles.*

(Galiffe VII, p. 284; Armoriaux genevois et vaudois).

Mallet. *Paul-Henri Mallet,* 1730, † 1807; du CC 1764; précepteur du prince royal de Danemark plus tard Christian VII, professeur de belles-lettres et d'histoire civile à Copenhague, professeur honoraire à Genève 1761 et 1770; Résident du Landgrave de Hesse-Cassel près les gouvernements de Genève et de Berne 1767; auteur de plusieurs ouvrages estimés, membre des Académies d'Upsal et de Lyon, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à Paris, etc.; il mourut sans descendance.

Le roi de Danemark, Frédéric V, lui octroya des lettres de noblesse le 1er février 1765.

Armes: *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses d'argent et en pointe d'un trèfle de même.*

Cimier: *un bouc issant au naturel, mouvant d'une haie d'osiers.*

Tenants: *deux anges habillés de dalmatiques tenant chacun une palme.*

Guillaume Mallet, 1747, † 1826, banquier, régent de la Banque de France, reçut de Napoléon Ier le titre de baron, par lettres patentes du 25 mars 1813, confirmé le 17 février 1815. Il fut autorisé à établir un majorat volontaire de 7605 francs sur la ferme de Chalmassy, dans l'arrondissement de Pontoise; il est connu sous le nom de *Mallet de Chalmassy;* sa descendance est fixée à Paris.

François Mallet, 1765, † 1839, lieutenant-général au service de France, grand-croix de l'ordre du Mérite militaire, chevalier de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de Léopold d'Autriche, fut créé baron par Louis XVIII en 1816. Ses deux fils ne laissèrent pas de postérité mâle.

Famille originaire de Rouen; bourgeoisie de 1566.

Armes: *d'azur à la fasce d'or, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'un trèfle, le tout d'argent,* avec le franc quartier des barons propriétaires (de gueules à l'épi d'argent en pal) pour le premier (Guillaume), et le franc

quartier des barons tirés de l'armée (de gueules à l'épée d'argent en pal) pour le second (François).

Cimier: *un bouc issant de sable accorné d'or.*

Supports: *deux lions contournés.*

Devises: «*En tout temps, en tout lieu, invoque l'aide du bon Dieu.*» — «*Force d'en haut.*»

(Galiffe II, 2e éd., p. 644; Almanach généalogique suisse IV, p. 340; Armorial genevois; Dictionnaire des anoblis, Paris 1875; de Montet, op. cit.; Rietstap).

Cannac. *Pierre-Philippe Cannac,* 1705, † 1785; il acquit la baronnie de Saint Léger et La Chiésaz, et la seigneurie d'Hauteville, au Pays de Vaud, en 1760.

L'empereur Joseph II le créa baron héréditaire du Saint-Empire en vertu de diplôme daté à Vienne du 25 mars 1768, en considération de l'ancienneté de sa famille, de ses fils «dont le cadet capitaine dans le régiment de Royal-Alle-«mand cavalerie au service de France, s'efforce de se distinguer dans le métier «des armes et que le propre frère de Pierre-Philippe de Cannac avait trouvé «une mort glorieuse dans la sanglante bataille de Crotska sous les enseignes «de notre auguste ayeul l'Empereur Charles VI ..... Non seulement nous «approuvons leurs anciennes armoiries et en tant que de besoin nous les leur «accordons de nouveau, mais encore nous les décorons par des augmentations «attachées à l'état de Baron du Saint-Empire ... *sur un écu militaire écartelé «au 1er et 4e de sinople au canard d'argent nageant à droite sur les ondes; au «2e et 3e de gueules à la corne d'abondance d'or, ornée dans la partie supérieure «de petites fleurs azurées et argentées, sur cet écu repose une couronne propre «aux Barons du St-Empire Romain sur laquelle s'élèvent deux casques ouverts «grillés d'or, ornés de couronnes et de colliers. Sur le premier de ces casques «est un canard d'argent allant à gauche et sur le second une corne d'abondance «d'or ..... enfin les supports sont des lions d'or rugissants, debout, les têtes «tournées en arrière et les queues élevées sur le dos.*» Les anciennes armes sont les 1er et 4e quartiers, les 2e et 3e sont une augmentation.

L'original du diplôme, qui était la possession de M. Charles Mallet-de Blonay, a été égaré; le texte qui précède est tiré d'une copie et traduction de l'époque en mains de sa famille.

Philippe Cannac, père de Pierre-Philippe, fut reçu Bourgeois en 1706; cette famille, originaire de la Canne (diocèse de Castres) est éteinte.

(Archives Mallet; Recueil généalogique suisse II, p. 136; Armoriaux vaudois et genevois).

Féronce. La famille Féronce, originaire de Vizille près Grenoble, vint se fixer à Genève après la Révocation de l'Edit de Nantes; Jean et Daniel, frères, y furent reçus habitants en 1707. Le premier né en 1634, † 1709, était «inspecteur des bâtiments et fortifications et directeur des bâtiments et jardins de M. de Lesdiguières»; il mourut sans enfants. Le second eut un fils, Pierre, marchand à Genève, puis à Leipzig, père de *Pierre Féronce,* négociant dans ces deux villes, né le 1er janvier 1710 à Genève; il y épousa en 1735 sa cousine germaine, Marguerite Féronce, fille de Daniel, reçu habitant en 1710, marchand.

Le duc Charles de Brunswick le nomma son ministre à la cour de France et l'anoblit sous le nom de *Féronce von Rothen Kreuz;* il fut aussi conseiller du roi de Prusse Frédéric II, ainsi que le prouve son acte de décès du 3 juillet 1772 (Archives de l'Etat-civil de Lyon). Par son testament il laissa sa fortune et ses titres à son petit-neveu Féronce.

Armes anciennes: *un chevron accompagné en chef d'un croissant entre deux étoiles et en pointe d'un poisson en pal.* Cimier: *une étoile.* Emaux inconnus.

Nous ignorons la date de l'anoblissement de Pierre Féronce et les armes concédées.

(R. de Cazenove: Rapin Thoyras, p. CXLI, CXLIV; Etat-civil de Genève).

Chappuzeau. Rietstap dit que la famille Chappuzeau a été anoblie en Prusse le 15 février 1771.

Elle descend de Samuel Chappuzeau (1625, † 1701), originaire de Poitiers, précepteur du prince Guillaume d'Orange, auteur de nombreux ouvrages de voyages, d'histoire, de vers, etc. Il fut reçu à la Bourgeoisie le 22 octobre 1666.

Armes: *Coupé au premier de gueules à une palme de sinople en barre; au second d'azur à une colombe d'argent posée sur un tertre de sinople; à la fasce d'or brochant sur le coupé; l'écu bordé d'or.* Casque couronné. *Cimier:* les meubles du second entre un vol de l'aigle de Prusse.

Nous ne savons à quel membre de cette famille, fixée en Allemagne au XVIIIe siècle, cette faveur fut accordée.

M. Théophile Dufour, Directeur honoraire de la Bibliothèque publique et des Archives de Genève, nous signale sur les Chappuzeau un ouvrage intitulé: «*Das altfranzösische Geschlecht Chappuzeau*», par H. K. Eggers, 1880, qui probablement n'a pas été mis dans le commerce, ne figurant pas dans les bibliographies allemandes.

(Rietstap; France protestante, 2e éd., article Chappuzeau).

Le Clerc. *Jean-François Le Clerc*, du CC 1764, † en Italie sans enfants. Il obtint le titre de baron, du roi de Sardaigne, le 1er mars 1774. Le diplôme commence ainsi: «Victor Amé, par la grâce de Dieu roi de Sardaigne, de Chypre «et de Jérusalem, duc de Savoie, etc. Jean-François Le Clerc, citoyen de Genève, «nous a très humblement supplié d'accorder à lui et à l'aîné de ses descen-«dants mâles, à l'infini, les titre et dignité de Baron, ayant offert la finance de «trois mille Livres; nous avons daigné accueillir favorablement ses supplications, «d'autant plus qu'elles nous ont été présentées par son oncle, le Colonel Fatio, «Lieutenant-Général d'infanterie ès nos armées, et pour donner aussi une marque «audit Jean-François Le Clerc de l'agrément et de la satisfaction particulière «que nous avons de ses soins en faveur du commerce de nos Etats par le port «franc de Nice, c'est pourquoi par les présentes, etc.» (extrait d'une ampliation faite le même jour que le diplôme).

Naville dans son Armorial manuscrit dit que Le Clerc, lors de l'invasion des Français en 1792, brûla publiquement son diplôme en signe d'adhésion à la Révolution et aux principes français. Il s'était fait catholique.

Famille originaire de Beauvais en Picardie, reçue à la Bourgeoisie en 1597; actuellement éteinte.

Armes: *d'azur à trois croissants d'argent, à la bordure d'hermine.*

Les Le Clerc de Lesseville, en Normandie, sans doute de la même famille, portaient: *d'azur à trois croissants d'or.*

(Galiffe III, p. 283; Armorial genevois; Grenus, Notices biographiques, p. 205 note 243; Rietstap).

Chastel. *David Chastel,* 1718, † 1797, capitaine d'artillerie, directeur d'une fabrique de canons en Autriche, fut élevé au rang de baron des Etats héréditaires de la maison d'Autriche, par l'impératrice Marie-Thérèse, le 22 avril 1775, «en considération de ses connaissances solides et de son expérience dans «la mécanique et dans la fonderie des canons, et eu égard aux importantes et «utiles inventions dont il avait été l'auteur dans ces deux branches, ayant rendu «des services essentiels dans la fonderie de S. M. dont il était directeur depuis «l'année 1758».

Il laissa trois fils officiers au service de l'Autriche. La descendance du second s'est éteinte dans les familles Hentsch et Vignier.

Cette famille est originaire de Montbéliard, et a été reçue à la Bourgeoisie en 1647; elle n'a plus de représentants à Genève.

Armes (diplôme 1775): *écartelé au 1er d'or à l'aigle éployée de sable, tenant une épée à dextre et un globe à senestre, tous deux du champ ou au naturel: aux 2 et 3 d'argent à la barre de gueules chargée de trois étoiles à six rais d'or; au 4 d'or au lion de sable; sur le tout les anciennes armes Chastel: d'azur au château de trois tours, crénelées d'argent, ouvert d'une porte du champ, maçonné de sable, sur une terrasse de sinople.* Le casque timbré d'une couronne de baron.

Cimiers: 1° *Un château (comme dans l'écu).* 2° *Une aigle éployée tenant une épée dans sa dextre et un monde dans sa senestre.* 3° *Une étoile entre deux proboscides.*

Supports: *deux sauvages vêtus de peaux et tenant à l'extérieur de l'écu une massue inclinée.*

Une autre famille Chastel, souvent confondue avec celle de Genève, très nombreuse dans le Chablais, a fourni plusieurs branches, qui devenues protestantes s'établirent à Genève et y restèrent dans l'obscurité. Un seul de leurs rejetons, Pierre-Louis-Aimé Chastel, se distingua en suivant avec honneur Napoléon Ier dans toutes ses campagnes, il fut promu général de division en 1812 et baron de l'Empire, il mourut à Genève en 1826.

(Galiffe V, p. 203; Armoriaux genevois; France protestante, 2e édit. article «Chastel»; Grenus, Fragments biographiques, p. 294; Dr Robinet, Dictionnaire de la Révolution; anciens cachets).

Gallatin. *Jean-Antoine Gallatin,* 1645, † 1719, du CC; chef de faction, il excita le peuple à la révolte en 1698, sous prétexte de rétablir les privilèges de la bourgeoisie et de faire cesser la disette.

Suivant Grenus (Fragments biographiques p. 213) «il avait utilisé ses vieux «titres de famille pour se faire reconnaître gentilhomme par le duc de Savoie «le 7 août 1688.»

Abraham Gallatin, né 1650, † ...., du CC 1684; fut reconnu noble d'extraction par l'empereur d'Autriche; le diplôme du 8 avril 1707 énonce sa noblesse antique (Armorial manuscrit Naville).

Jean-Louis Gallatin, 1737, † 1779, chambellan du prince Palatin, colonel au service de France, fut admis aux honneurs de la cour en 1775 et créé comte par Louis XVI le 21 octobre 1776; il laissa un fils, mort en Corse.

Francis-Dawson de Gallatin, né 1870; commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire; il a un fils; fut créé comte par bref du 10 juillet 1901 du pape Léon XIII. Les Gallatin sont originaires de Michaille, où ils sont fixés dès 1258; ils ont été reçus bourgeois en 1510, et reconnus nobles en France en 1771. Le 18 décembre 1786, le Conseil de Genève autorisa tous les membres de cette famille à prende la particule «de», comme descendants de Pierre de Gallatin, ainsi mentionné dans l'Histoire de Bresse, à l'occasion d'un hommage par lui fait au roi de France et en confirmation de l'usage qu'ils en faisaient à l'étranger.

Armes: *d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois besants d'or.*

Cimier: *une rose, ou deux proboscides d'azur.*

Devise: «*Pro patria devoti*».

Nous ne savons pas par quel souverain *Pierre de Gallatin,* 1753, † à Paris 1820, frère du comte Jean-Louis, ci-dessus, fut gratifié du titre de comte; il était membre du CC en 1784, puis officier dans les Gardes suisses en Hollande, Chambellan du duc de Brunswick, ensuite Conseiller intime du même prince, ministre plénipotentiaire de Wurttemberg auprès des cours de Bavière, de Bade 1816, de France 1817. Il ne laissa pas de descendance.

(Galiffe I, p. 366; Almanach généalogique Suisse III, p. 145; Armoriaux genevois; Grenus, Notices p. 213; de Montet, Dictionnaire des genevois et des vaudois; Col. William Plumb Bacon, Ancestry of Albert Gallatin and of Hannah Nicholson).

Johannot. L'armorial manuscrit du syndic Naville dit: «*Jean-David Johannot* «obtint de l'Empereur Joseph II des lettres de noblesse par diplôme du 13 no-«vembre 1778; il y est dit que sa famille est d'origine allemande et que le nom «actuel vient de la réunion du nom de baptême *Johann* avec le nom de famille *Ott.*»

Jean-David Johannot était né le 8 janvier 1752; il était officier au service de Prusse et servait en qualité de cornette en 1775 dans le régiment du général Lossauer de Bosniac au service de S. M. Prussienne; descendance inconnue.

Les Johannot, originaires d'Annonay, furent admis à la Bourgeoisie d'Echandens au Pays de Vaud en 1734 et à celle de Genève en 1743.

Armes anciennes: *de gueules à la foi d'argent surmontée d'un monde du même, cintré d'or et sommé d'une croix de même.*

Diplôme: *le champ d'azur.* Cimier: *un monde sommé d'une croix.*

(Recueil généal. Suisse II, p. 30; Armorial genevois, 2e édit.).

Bontems. *François-Louis Bontems,* 1721, † 1815, reçu Bourgeois en 1748. Il obtint, le 15 avril 1780, de l'empereur Joseph II d'Autriche, des lettres de noblesse et le titre de chevalier du Saint-Empire.

Son petit-fils, *Auguste-Henri-Robert de Bontems*, né en 1781, fut immatriculé comme noble en Bavière en 1818.

Les Bontems, originaires d'Evian en Savoie, s'établirent à Villeneuve au Pays de Vaud vers 1600, puis à Genève; les dernières représentantes de cette famille furent Mesdames Sarasin-de Bontems et Naville-de Bontems.

Armes: *fascé d'azur et d'or de quatre pièces, au pal d'argent, chargé d'une grappe de raisins tigée et feuillée, au naturel, au chef d'or chargé d'une aigle éployée de gueules.*

L'écu est surmonté de deux casques couronnés ayant pour *cimiers: le premier un lévrier issant, contourné d'argent et colleté de gueules, le second trois plumes d'autruche, une d'azur entre deux d'or.*

(Galiffe VII, p. 19; Armoriaux genevois et vaudois; Rietstap, Armorial général).

Diodati. *Jean Diodati,* 1732, † 1807, chambellan et ministre plénipotentiaire du Grand-duc de Mecklembourg-Schwerin à Paris, chevalier de l'ordre du Danebrog de Danemark en 1780, fut créé comte du Saint-Empire par l'empereur Joseph II d'Autriche.

Le diplôme, daté de Vienne le 4 octobre 1783, lui concède ce titre transmissible à sa postérité des deux sexes en ligne directe avec le prédicat «Hoch und Wohlgeboren»; les armes anciennes y sont augmentées. Ce titre est la propriété de la famille, il est ainsi libellé:

«..... Cum igitur Nobis expositum fuerit, Johannem Diodati, exortum «trahere familia, quae jam inde a seculis in Republica Lucensi antiqua et no-«bilis floruit, quaeque ibi omnes Magistratus, Dignitates et Honores, qui in «caeteros Nobiles conferuntur, non solum majoris Consilii, verum etiam Antianatus «et Vixilliferatus supremam dictae Reipublicae Dignitatem exercuit et admini-«stravit, hac antiqua et nobili prosapia natos Majores suos intra limites istius «Reipublicae se non continuisse, sed jam in anno millesimo sexcentesimo sexa-«gesimo nono Johannem Nicolaum Diodati Antiani et Vexilliferi Lucensis filium, «Equitem Hiorosolymitanum et Venetiarum Privonem creatum fuisse, fratrem «vero ejus Julium Diodati optime de gloriosissimo Praedecessore Nostro Im-«peratore Ferdinando Secundo, deque Sacro Romano Imperio ac Augustissima «Domo Nostra austriaca virtutibus suis bellicis meritum inter summos suprafacti «Imperatoris Copiarum Praefectos ad scriptum fuisse, Atavum ipsius Pompejum «Diodati Luca Genevam secontulisse et Descendentes ab eo ibidem precipuos «exercuisse honores et magistratus junctosque fuisse matrimonio cum nobilissimis «familiis, avum ejus Gabrielem qui aeque ac Pater suus Abrahamus membra «majoris Consilii Genevae fuere, in anno millesimo septengentesimo decimo nono «a Serenissimo Galliarum Rege obeo liberiorem ab omnibus orenibus possessionem «terrarum suarum in Gesia sitarum literas recognitionis super nobilitate sua

Fig. 55
Armoiries peintes sur le diplôme, accordé à Jean Diodati en 1783.

«antiqua et probata obtinuisse, illum ipsum vero nonullis jam abhinc annis apud «Serenissimum Galliarum Regem Ministrum Ducis Mecklenburgici constitutum «esse, impertito iusuper ipsi ab eodem Duce ab bene merita honori cambellani «sui Regem Daniae super addidisse in anno millesimo septingentesimo octogesimo «primo Ordinem Danebrogicum, illum proinde ardenti teneri studio de Nobis ac

«Sacro Romano Imperio bene mereri et sic gratiae ac benesvolentiae Nostrae «Caesareae dignum se reddere posse, ideoque demississime supplicare, ut Nos «ipsi Dignitatem sacri Romani Imperii Comitis elementissime conferre dignaremur.

«Ac proinde ex certa Nostra Scientia animo bene deliberato, sano et maturo «accendente consilio, deque caesareae Nostrae Potestatis plenitudine praefatum «Johannem de Diodati, omnesque ejus Liberos et in lignea recta Descendentes «legitimes utriusque sexus veros Nostros et Sacri Romani Imperii Comites crea«mus, dicimus ac nominamus, et Comitum seu Comitatus titulo, honore et dignitate «insignimus et condecoramus, aliorumque Nostrorum ac sacri Romani Imperii «Comitatum numero, coetui ac consortio adscribimus et aggregamus . . .

«In autem eo luculentius de collata hac Sacri Rom. Imp. comitatibus digni«tate omni Posteritate constet, non solum antiqua nobilitatis ejus Insignia cle«menter laudamus et approbamus, ac quatenus opus est, de novo concedimus, «sed ea quoque novis accessionibus exornata sequentem in modum omni posthac «tempore gestanda ac feranda benigne elargimur: *scutum videlicet militare erectum «aquilae bicipitinique coronatae expansisalis et exsertis Linguis rubeis impositum «in duas parter aequales perpendiculariter sectum, in cujus parte dextra rubeo «Leo aureus exserta Lingua rubea caudaque atergo projecta dextrorsum versus «conspicitur, sinistra vero aureo et rubeo colore in sex partes aequales divisa «est; Telamones ex utraque parte sunt Leones aurei capitibus extrorsum versis «Linguis rubeis exsertis, caudisque a tergo projectis et tandem in calce scuti «sequens symbolum « Deus Dedit » in schedula inscripta Literis nigris legitur,* «prout haec omnia propriis suis coloribus in medio hujus nostri Caesarei Diplo«matis accuratius depincta sunt . . . . .

«Viennae die quarta mensis octobris anno millesimo septingentesimo octo«gesimo tertio».

Les armes anciennes étaient: *parti, au premier de gueules au lion d'or, langué de gueules; au second fascé d'or et de gueules de six pièces* (parfois aussi de *huit pièces*). Cimier: *une aigle éployée d'or.*

L'augmentation accordée par Joseph II consiste en l'adjonction de *deux lions d'or, langués de gueules,* comme supports et de la devise: « *Deus Dedit* », l'écu étant placé sur la poitrine d'une aigle impériale couronnée, armée et languée de gueules. Le comte Diodati mourut sans postérité.

La famille Diodati, encore représentée à Genève, est une des plus anciennes du patriciat de Lucques où elle était déjà fixée au XIe siècle; elle fut admise à la Bourgeoisie en 1572.

Sa noblesse fut reconnue en France par lettres patentes de Louis XV du mois de septembre 1719, en faveur de noble Gabriel Diodati; elles furent enregistrées par arrêt du Parlement de Bourgogne et de la Chambre des Comptes des 18 et 20 décembre de la même année à Dijon.

(Archives de famille Diodati; Galiffe II, p. 725-742; Armoriaux genevois; Grenus: Notices biographiques p. 205).

[à suivre].